UNIVERSITE ALGER 1 FACULTE DE MEDECINE DEPARTEMENT DE MEDECINE ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024 MODULE « PERSONNE AGEE » POLYCOPE PREPARE PAR LE Pr BENAMER SERVICE UNIVERSITAIRE DE MEDECINE INTERNE EPH-ROU

ETHIQUE, ISOLEMENT ET MALTRAITANCE

APPROCHE ETHIQUE SUR LA PERSONNE AGEE

Une définition de l'éthique est proposée : « <u>une réflexion sur le sens et la valeur de nos actions.</u>

Dans le domaine du soin et de l'accompagnement, elle vise à rendre les pratiques plus responsables, justes et respectueuses de la personne. Elle n'est donc pas une affaire de spécialistes, mais une relation entre des personnes en situation de vulnérabilité et tous ceux—professionnels, bénévoles, aidants familiaux, proches aidants qui sont présents au plus près d'elles.

L'éthique vise à éclairer et soutenir la démarche de celles et ceux qui s'efforcent, au quotidien, d'accompagner les personnes ayant besoin d'aide et de soins » (in Charte éthique grand âge 2021)

L'éthique s'efforcer de répondre à cinq besoins fondamentaux qui ne disparaissent pas, quels que soient l'âge, les fragilités ou l'état de santé (Tom Kitwood):

- un besoin de confort
- un besoin d'attachement.
- un besoin d'appartenance,
- un besoin d'occupation
- un besoin d'identité

LES FONDAMENTAUX DE LA DEMARCHE ETHIQUE

Il ressort des points, ci-après, de la démarche éthique proposée par la « Charte Ethique et personne âgée 2021 » ce qui suit :

- La personne âgée ne devrait pas être amoindrie.
- C'est une personne à part entière quelle que soit sa situation.
- L'apport de la famille est très important
- L'accompagnement se fait par une équipe pleine d'empathie,
- Fait naitre en lui l'estime du soi
- aller jusqu'à la fin dans la démarche d'accompagnement de vie

- 1.Reconnaître chaque personne dans son humanité, dans son inaliénable dignité et dans son identité singulière. Lui témoigner solidarité, considération et sollicitude quel que soient son âge, son état de santé, ses capacités ou son mode de vie.
- 2. Favoriser l'expression par la personne de l'ensemble de ses potentialités. Se préoccuper de l'effectivité de ses droits. Préserver le plus possible son intégrité, son bien-être, son confort et ses intérêts, tout en réduisant au maximum les restrictions éventuelles à l'exercice de ses libertés.
- 3.Être à l'écoute de ce que la personne sait, comprend et exprime. L'informer de façon loyale, adaptée et respecter ses décisions. S'assurer de son consentement ou, à défaut, de son assentiment. Tenir compte de son histoire, de sa culture et de ce à quoi elle attache de la valeur.
- 4. Garantir à tous un accès équitable à des soins et à des aides appropriés. Faire en sorte que chaque personne puisse bénéficier, au moment opportun, d'une évaluation de sa situation et de ses besoins.
- 5.Reconnaître le besoin, pour chaque personne, d'avoir une vie relationnelle, une vie sociale et familiale, une vie affective et une vie intime. Respecter son droit à la vie privée, préserver son intimité ainsi que la confidentialité des informations et des données qui la concerne .
- 6. Proposer à la personne un accompagnement global et individualisé, même lorsque des aides ou des soins importants sont nécessaires. Tenir compte de ses besoins physiques, psychiques et sociaux. Favoriser son autonomie de vie et son inclusion dans la société.
- 7. Faire bénéficier, jusqu'au terme de son existence, de la meilleure qualité de vie . Permettre aux personnes d'indiquer à l'avance leurs préférences et leurs volontés. Prendre soin des personnes en fin de vie et honorer les défunts.
- 8.Respecter dans leur diversité les savoirs, les compétences, les rôles et les droits des familles et des proches. Soutenir les aidants familiaux et les proches aidants. bâtir des liens de coopération et de confiance.
- 9. Considérer et soutenir les professionnels et les bénévoles dans leur engagement auprès des personnes et valoriser leurs missions. Faire que ceux-ci se sentent écoutés et reconnus dans leurs compétences. Les sensibiliser au repérage et à la prévention des maltraitances.
- 10.Prendre des décisions réfléchies et concertées, concilier l'intérêt des individus et celui de la collectivité. Encourager la production de savoirs et le partage des informations. Préserver des espaces pour le questionnement et la réflexion. Renforcer la collégialité des décisions. (in.Charte éthique du grand âge 2021)

ISOLEMENT

L'isolement est un véritable fléau qui touche la personne âgée. Elle est isolée des cercles de sociabilité (famille, amis, voisin, institution), il entraine le phénomène de glissement physique et psychologique et touche la catégorie la plus vulnérable. L'isolement est surtout constaté chez la personne très âgée surtout celle qui présente un handicap physique, un état de dépendance l'alitement prolongé, la diminution importante ou la perte de l'acuité auditive ou oculaire. Il s'aggrave par la perte d'un conjoint, le départ des enfants, l'inactivité, la précarité sociale et le manque de ressource financière et l'isolement extrême sont considérés comme une « mort sociale » le privant ainsi des soins élémentaires et de la vie sociale.

Ce qui constaté est actuellement, l'isolement même au sein de la famille elle-même, les visites se font rares, les moyens de communications déficients. Avec la performance de la téléphonie mobile et l'augmentation du débit de l'internet , la personne âgée n'a pas bénéficié totalement de ces innovations et son incapacité à se servir de la nouvelle technologie le classant dans la catégorie illectronisme.

Comment faire face à l'état d'isolement ?

S'enquérir régulièrement de la situation de la personne âgés, lui téléphoner, lui rendre visite, Donner lui de la considération ; le faire participer aux fêtes nationales et familiales.

Lui organiser des déplacements en groupe

rechercher les signes d'alarme :

diminution des courses habituelles, absence aux rassemblements connus, n'apparait que rarement, ne répond pas aux appels, tenue et hygiène négligées, allure inhabituelle, les volets du domicile fermés, les redevances bancaires, gaz, eau, téléphone non récupérées.

MALTRAITANCE

Une définition est proposée, elle considère la maltraitance comme « tout acte ou omission commis par une personne s'il porte atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle ou psychique ou à la liberté d'une autre personne, ou compromet gravement le développement de sa personnalité et/ou nuit à sa sécurité financière ».

la maltraitance peut se voir à tous les niveaux : une action individuelle, en dehors du cadre familial, à domicile par un membre de la famille ou une personne qui assure la prise en charge, dans une institution où la personne âgée est placée.

Par son expression, elle peut avoir plusieurs facettes. Son objecif est de nuire psychologiquement et /physiquement.

ANALYSES FAITES PAR L'OMS 2021

Maltraitance des personnes âgées Maltraitance des personnes âgées en institution dans leur environnement familier (1) (2)

Type de maltraitance	Déclaré par les personnes âgées	Déclaré par les personnes âgées et leurs représentants	Déclaré par le personnel
Prévalence globale	15,7 %	Données insuffisantes	64,2 %, soit 2 employés sur 3
Maltraitance psychologique :	11,6 %	33,4 %	32,5 %
Maltraitance physique :	2,6 %	14,1 %	9,3 %
Abus financier :	6,8 %	13,8 %	Données insuffisantes
Défaut de soins :	4,2 %	11,6 %	12,0 %
Atteinte sexuelle :	0,9 %	1,9 %	0,7 %

Comment lutter contre la maltraitance ?

Ce phénomène est complexe. Il nécessite une attention particulière. Il est souvent occulté. Qu'il soit dans le milieu familial ou dans une institution, le repérage est important. L'atteinte à l'intégrité physique commise peut être reconnue. Mais l'abus sexuel, le défaut de soins et l'abus financier sont des situations où l'attention devrait redoubler.

Intégrer dans la démarche de repérage de la maltraitance, l'alerte des institutions (obligation de signalement) pour une intervention énergique de celles-ci : par un numéro vert, une boite émail et tout moyen légal mis à la disposition des professionnels

La formation dans ce cadre d'équipe professionnelle est nécessaire , l'intervention rapide des autorités compétentes devrait être souligner.

LES PRINCIPES DE LA BIENTRAITANCE

A l'opposé de la maltraitance, la bientraitance est prônée dans la relation qu'a le professionnel de la santé dans ses diverses modes d'exercices, avec la personnes âgées, malade, fragilisée par la maladie, handicapée ou vulnérable.

Des principes de la bientraitance sont proposés :

1.Le respect de la personne

respecter ses droits et sa dignité, notamment quand il est en position d faiblesse, respecter ses choix et son projet de vie, le considérer comme une personne à part entière préserver ses habitudes

2.La non-malfaisance

ne pas causer de préjudice , prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir les risques de maltraitance, de négligence, d'abus ou d'indifférence

3.La bienveillance

instaurer une relation de confiance, être à l'écoute, offrir la sécurité, avoir une attitude empathique et positive, valoriser l'estime de soi

4. La participation et l'implication préservation de L'autonomie

activer énergiquement pour garder son autonomie dans son quotidien, ses déplacements, ses relations, limiter en maximum l'apport d'une tierce personne,

5.La continuité des soins

assurer la continuité de la prise en charge, assurer la cohérence et la coordination , impliquer la personne dans le processus de soin, le considérer comme un partenaire